



IL VOUS EST DEMANDE DE REMPLIR UN FORMULAIRE DE REPONSE

Dossier du BHI S3/8151/EUWG

LETTRE CIRCULAIRE 9/2011
31 janvier 2011

GUIDE POUR LE CODAGE DES MISES A JOUR TEMPORAIRES ET PRELIMINAIRES DES ENC

Références :

- a) Minutes de CHRIS 20 et document CHRIS20-06.1C – *Avis temporaires (T) et préliminaires (P) devant être utilisés avec les ENC*
- b) LC 13/2010 du BHI du 1^{er} février – Approbation de l'Édition 1.2 de la S-65 – *Guide de production des ENC*
- c) HSSC-2 document HSSC2-05.10A – *Rapport du EUWG au HSSC-2*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1 Ainsi que l'ont souligné différents comités ou groupes de travail et comme l'a noté le Comité des services et des normes hydrographiques (HSSC) à la référence a), les incohérences dans la diffusion et la distribution des Avis aux navigateurs temporaires (T) et préliminaires (P) destinés à être utilisés dans les ECDIS ont des répercussions pour la sécurité de la navigation et la cohérence des ENC.

2 La lettre citée à la référence b) indiquait que les Etats membres ont adopté l'Édition 1.2 de la Publication S-65 *Guide de production des ENC*. Cette nouvelle édition inclut dans son Annexe B un ensemble de directives pour le codage des mises à jour temporaires et préliminaires des ENC préparées par le groupe de travail sur la mise à jour des ENC (EUWG) du HSSC. La référence c) fournit d'autres informations de fond. Les directives visent à améliorer et à clarifier la situation.

3 En réalité, l'Annexe B à la S-65 décrit les meilleures façons d'appliquer les mises à jour temporaires et préliminaires des ENC et identifie des principes clés pour s'assurer du codage approprié de ces mises à jour, par le biais d'une série de recommandations pratiques.

4 Dans le cadre du processus de suivi et afin d'aider l'EUWG à faire avancer ses travaux, le HSSC, lors de sa 2^{ème} réunion (Rostock, Allemagne, 26-29 octobre 2010), a demandé que le BHI effectue une enquête auprès de ses Etats membres sur la manière dont le *Guide pour le codage des mises à jour T et P des ENC* récemment approuvé, dans l'Annexe B à la S-65 est mis en œuvre, afin d'établir le statut de la production des mises à jour T et P des ENC pour chaque pays.

5 Un formulaire de réponse est fourni dans l'Annexe A à cette lettre. Il est demandé aux Etats membres producteurs d'ENC de rendre compte du statut des procédures de mise à jour T et P des ENC pour leurs propres ENC à l'aide du formulaire joint qui devra être retourné au BHI, dûment complété, **avant le 31 mars 2011**.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

Robert WARD
Directeur

FORMULAIRE DE REPONSE

SITUATION DES PROCEDURES DE MISE A JOUR T ET P DES ENC

(A faire parvenir au BHI avant le **31 mars 2011**
Courriel : info@ihb.mc - Télécopie : +377 93 10 81 40)

Etat membre :

Contact : Courriel :

1. Produisez-vous des Avis aux navigateurs (AN) temporaires (T) et préliminaires (P) pour les cartes papier ?

Note : les AN T et P pour les cartes papier sont décrits dans la partie B-600 de la publication S-4 de l'OHI « Tenue à jour des cartes marines ».

Oui	Non
<input type="text"/>	<input type="text"/>

2. Si la réponse à la question 1 est « Oui », diffusez-vous l'équivalent des AN T et P pour les cartes papier *via* les mises à jour des ENC par un profil d'application de type ER (« ENC Revision »)?

Oui	Non
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Commentaires :

3. Si la réponse à la question 2 est « Non », veuillez indiquer la date à laquelle vous prévoyez de produire des mises à jour T et P pour les ENC *via* des profils d'application de type ER comme recommandé dans l'Annexe B à la S-65 ?

Année
<input type="text"/>

Commentaires :

4. Pensez-vous que le *Guide pour le codage des mises à jour T et P des ENC* (Annexe B à la S-65) fournisse des directives suffisantes sur la manière de coder les AN T et P *via* les mises à jour des ENC ?

Oui	Des améliorations pourraient être apportées <i>(veuillez faire vos commentaires ci-dessous)</i>	Sans opinion

Commentaires sur la manière dont le Guide de l'Annexe B à la S-65 pourrait être amélioré :

Signature :

Date :